



Dossier de candidature

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ASSOCIES (MAST/PAST TEMPS PLEIN)

(Décret 85-733 du 17 juillet 1985)

Poste n°

1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CANDIDAT

Nom d'usage	Nom de famille
Prénom	Nationalité
Date de naissance	Pays et ville de naissance

N° de sécurité sociale _____

Adresse personnelle : _____

Coordonnées téléphoniques :

Fixe
Portable
Email

2- SITUATION PROFESSIONNELLE PRINCIPALE

Qualité	Entreprise	Nombre d'années	Du	Au
Chef d'entreprise, commerçant, artisan				
Travailleur indépendant				
Salarié du secteur privé				
Fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique				

VOTRE SITUATION ACTUELLE

PROFESSION, Grade ou fonctions _____

Nom et adresse de l'employeur principal _____

Profession libérale (adresse) :

3- DIPLOMES

(joindre les copies)

TITRE	LIEU D'OBTENTION	DATE D'OBTENTION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(é) M Mme Mlle : _____	
Atteste avoir pris connaissance du décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif au recrutement des associés et invités. (textes en annexe)	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à notifier à l'administration toute modification qui interviendrait ultérieurement	
Fait à :	le :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIÉ À TEMPS PLEIN

PIÈCES À FOURNIR

POUR TOUS :

- 1- Lettre de candidature (mentionner le numéro du support de poste)
- 2- Curriculum vitae détaillé
- 3- Diplôme le plus élevé
- 4- Pièce d'identité
- 5- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- 6- Attestation de la carte vitale

✓ **POUR TOUS LES SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVÉ :**

- Attestations du ou des employeurs permettant d'établir l'ancienneté dans l'entreprise et faisant figurer la date d'embauche et la situation actuelle (plusieurs attestations seront fournies en cas d'employeurs successifs) :

MCF : au moins 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement

PR : au moins 9 ans dans les 11 ans qui précèdent le 1^{er} janvier de l'année du recrutement.

*Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

✓ **POUR LES CONSULTANTS ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES :**

- Attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'emploi principal
- Répertoire SIREN OU SIRET ;
- Inscription à un ordre professionnel ;
- Copie de la taxe professionnelle des 3 dernières années ;

- ✓ **POUR LES AGENTS PUBLICS :** autorisation de cumul de l'employeur principal pour la durée du contrat (agents publics uniquement)